

**Rapport d'activité**  
Direction de l'économie  
et de l'emploi  
—  
2018



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et Secrétariat général</b>	<b>8</b>
<b>1.1</b>	<b>Activités</b>	<b>8</b>
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
<b>1.2</b>	<b>Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger</b>	<b>9</b>
<b>1.3</b>	<b>Tourisme</b>	<b>9</b>
1.3.1	Bilan touristique	9
1.3.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	9
1.3.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	11
<b>1.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>11</b>
<b>1.5</b>	<b>Législation</b>	<b>12</b>
1.5.1	Lois et décrets	12
1.5.2	Ordonnances et règlements	12
<b>2</b>	<b>Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)</b>	<b>12</b>
<b>2.1</b>	<b>Activités</b>	<b>12</b>
2.1.1	Sommaire	12
2.1.2	Promotion économique internationale	13
2.1.3	Nouvelle Politique Régionale	14
2.1.4	Politique économique	14
2.1.5	Organes de soutien	15
2.1.6	Projets et événements particuliers	17
<b>2.2</b>	<b>Les mesures de soutien en chiffres</b>	<b>17</b>
2.2.1	Soutien aux entreprises	17
<b>3</b>	<b>Service public de l'emploi (SPE)</b>	<b>19</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités</b>	<b>19</b>
<b>3.2</b>	<b>Section chômage</b>	<b>19</b>
3.2.1	Assurance-chômage	19
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	19
3.2.3	Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)	19
3.2.4	Médiation	21
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	21
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	21
<b>3.3</b>	<b>Section Marché du travail</b>	<b>21</b>

---

3.3.1	Inspection du travail	21
3.3.2	Observatoire du marché du travail	22
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	23
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	23
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	23
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	24
3.3.7	Placement privé et location de services	24
<b>3.4</b>	<b>Section juridique</b>	<b>24</b>
3.4.1	Décisions en première instance	24
3.4.2	Décisions en deuxième instance	24
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	25
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	25
<b>3.5</b>	<b>Section Organisation et support</b>	<b>25</b>
3.5.1	Statistiques	25
3.5.2	Informatique	25
3.5.3	Logistique	26
3.5.4	Communication et traduction	26
3.5.5	Projets et formations	26
<b>3.6</b>	<b>Finances et controlling</b>	<b>26</b>
<b>4</b>	<b>Caisse publique de chômage (CPCh)</b>	<b>26</b>
<b>4.1</b>	<b>Activités</b>	<b>26</b>
<b>4.2</b>	<b>Activités courantes</b>	<b>27</b>
<b>4.3</b>	<b>Prestations versées aux bénéficiaires</b>	<b>27</b>
4.3.1	Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)	27
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	27
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	27
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	27
4.3.5	Indemnités versées	28
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	28
<b>5</b>	<b>Service du registre du commerce (SRC)</b>	<b>28</b>
<b>5.1</b>	<b>Activités</b>	<b>28</b>
5.1.1	Activités courantes	28
5.1.2	Evènements particuliers	28
<b>5.2</b>	<b>Statistiques</b>	<b>28</b>
5.2.1	Etat des sociétés actives	28
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	29
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	29

---

<b>5.3</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>29</b>
<b>5.4</b>	<b>Affaires contentieuses</b>	<b>29</b>
<b>6</b>	<b>Service de l'énergie (SdE)</b>	<b>30</b>
<hr/>		
<b>6.1</b>	<b>Activités</b>	<b>30</b>
6.1.1	Généralités	30
6.1.2	Activités courantes	30
6.1.3	Projet en cours	30
<b>6.2</b>	<b>Formation</b>	<b>31</b>
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnels	31
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	31
<b>6.3</b>	<b>Procédures d'autorisation de construire</b>	<b>31</b>
6.3.1	Demandes de permis de construire	31
6.3.2	Préavis PAL/PAD	31
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	31
6.3.4	Gaz naturel	31
6.3.5	Ligne haute tension	32
<b>6.4</b>	<b>Programme d'encouragement en matière d'énergie</b>	<b>32</b>
6.4.1	Isolation thermique (M-01)	32
6.4.2	Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	32
6.4.3	Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	32
6.4.4	Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	32
6.4.5	Pompes à chaleur air/eau (M-05)	32
6.4.6	Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	32
6.4.7	Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	32
6.4.8	Capteurs solaires thermiques (M-08)	32
6.4.9	Amélioration de la classe CECB (M-10)	32
6.4.10	Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	32
6.4.11	Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	33
6.4.12	Nouvelle construction CECB A/A (M-17)	33
6.4.13	Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	33
<b>6.5</b>	<b>Collaborations intercantionales</b>	<b>33</b>
<b>6.6</b>	<b>Législation</b>	<b>33</b>
<b>7</b>	<b>Service de la statistique (SStat)</b>	<b>33</b>
<hr/>		
<b>7.1</b>	<b>Activités</b>	<b>33</b>
7.1.1	Collecte de données	33
7.1.2	Exploitation des données	34
7.1.3	Diffusion des résultats	34

---

7.1.4	Conseil	35
<b>7.2</b>	<b>Projets et évènements particuliers</b>	<b>35</b>
<b>7.3</b>	<b>Collaboration intercantonale et avec la Confédération</b>	<b>35</b>
<b>8</b>	<b>Service du logement (SLog)</b>	<b>35</b>
<b>8.1</b>	<b>Activités</b>	<b>35</b>
8.1.1	Marché du logement	35
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	36
8.1.3	Suivi des aides octroyées	37
8.1.4	Réserves de terrains	37
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	37
8.1.6	Commission cantonale du logement	37
8.1.7	Collaborations inter-cantonaux	37
8.1.8	Affaires contentieuses	37
8.1.9	Politique du logement	37
8.1.10	Observatoire du logement et de l'immobilier	38
8.1.11	Politique d'information	38
<b>9</b>	<b>Service de la formation professionnelle (SFP)</b>	<b>38</b>
<b>9.1</b>	<b>Activités</b>	<b>38</b>
<b>9.2</b>	<b>Evénements particuliers</b>	<b>39</b>
9.2.1	Charte de la formation professionnelle et slogan	39
9.2.2	Validation des acquis (VAE)	39
9.2.3	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs	40
9.2.4	Préapprentissage d'intégration	40
<b>9.3</b>	<b>Formation</b>	<b>40</b>
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	40
9.3.2	Enseignement professionnel	41
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	41
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	41
9.3.5	Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	42
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	42
9.3.7	Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	42
9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon	43
9.3.9	Cours interentreprises	44
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	44
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	44
<b>10</b>	<b>Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)</b>	<b>45</b>

---

---

<b>10.1</b>	<b>Généralités</b>	<b>45</b>
<b>10.2</b>	<b>Organes</b>	<b>45</b>
<b>10.3</b>	<b>Étudiantes et étudiants</b>	<b>46</b>
10.3.1	Nombre et évolution	46
<b>10.4</b>	<b>Évènements marquants</b>	<b>47</b>
<b>11</b>	<b>Etat de personnel</b>	<b>49</b>

---

---

# 1 Direction et Secrétariat général

---

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

## 1.1 Activités

### 1.1.1 Activités courantes

En 2018, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a poursuivi d'importants travaux législatifs qui ont abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, de la révision de la Loi sur la promotion économique, avec, en corollaire, l'octroi des moyens financiers nécessaires aux outils de soutiens aux entreprises. Le projet de nouvelle Loi sur la politique foncière active (LPFA) a été finalisé et soumis à la consultation. Il pourra être remis au Grand Conseil courant 2019.

Dans le cadre du projet blueFACTORY, le parlement cantonal a également accepté l'octroi d'une aide financière de 25 millions de francs en faveur de la construction du smart living building (SLB), bâtiment expérimental du projet smart living lab (SLL). Cet édifice hébergera les équipes de l'EPFL, les groupes de recherche de l'Université de Fribourg et de la HEIA-FR qui participent au programme de recherche conjoint dans le domaine de l'habitat du futur, ainsi que des logements expérimentaux qui permettront la mise en application de concepts et de technologies développées au sein du SLL.

Au chapitre de la législation, l'année 2018 aura aussi permis de lancer la révision de la Loi cantonale sur l'énergie qui pourra ainsi répondre intégralement au MoPEC 2014 (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons) et permettra de concrétiser les objectifs introduits dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Mis en consultation fin 2018, ce projet sera également soumis au Grand Conseil en 2019. Il sied encore d'ajouter à ce chapitre la modification de la Loi sur l'emploi et le marché du travail, qui vise notamment le renforcement de la lutte contre le travail au noir, dont la procédure de consultation a été ouverte à la fin 2018 et qui sera soumise au Grand Conseil en 2019.

Enfin, la DEE a aussi rédigé un décret visant l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'Ecole des métiers de Fribourg. Un crédit de plus de 5 millions de francs sera ainsi soumis au Grand Conseil au début 2019, afin de mettre à niveau et remplacer certains appareils d'enseignement, dont certains sont âgés de plus de 15 ans, dans les sections industrie et informatique de l'établissement.

### 1.1.2 Evénements particuliers

Dans sa réponse du 11 décembre 2017 à la motion : Mauron Pierre / Burgener Woeffray Andrea 2016-GC-108 « Création d'une loi cantonale sur le logement / pour une véritable politique du logement dans le canton de Fribourg », le Conseil d'Etat a indiqué qu'il comptait s'appuyer sur l'observation attentive de la situation du logement par la création d'un observatoire du logement et de l'immobilier propre au canton de Fribourg. Cet observatoire a vu le jour en été 2018 par la création de l'association « observatoire du logement », avec la participation de la HEG-FR en qualité de membre actif stratégique et avec le soutien de la DEE aussi bien dans la phase de lancement que de fonctionnement de l'association.

Fin 2018, l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) a trouvé une entente avec une importante plate-forme internationale de réservation et de location en ligne d'hébergements touristiques entre particuliers, qui s'est déclarée prête à désormais encaisser la taxe de séjour pour le canton de Fribourg. Cet accord nécessitera l'adaptation du Règlement d'exécution de Loi sur le tourisme, dont le projet de modification a d'ailleurs été initié durant l'année écoulée.

## 1.2 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu 9 décisions, soit :

- > 1 décision accordant la revente ;
- > 4 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 3 radiations de charges ;
- > 1 transfert charges sur PPE nouvellement constituées.

La décision accordant l'autorisation concernait une revente d'une PPE sise sur la Commune de Courtepin.

Décision accordant l'autorisation d'acquérir :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 2 ;
- > 0 logements de vacances :

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	0
Secteur Veveyse	0
Secteur Intyamon	0
Secteur Singine	0
Secteur Bulle	0
Secteur Charmey	0

## 1.3 Tourisme

### 1.3.1 Bilan touristique

Le tourisme suisse enregistre une augmentation de 3,8 % du nombre d'hôtes dont une évolution réjouissante de la clientèle européenne en particulier. Avec 38,8 millions de nuitées, la situation est dans l'ensemble positive, à l'exception des régions de montagne peinant à retrouver une croissance.

Tous types d'hébergement confondus, le bilan global 2018 se veut stable pour Fribourg Région avec 1 687 396 nuitées (+0,3 %). Selon les données issues de l'encaissement des taxes de séjour, l'hôtellerie compte 414 534 nuitées, soit une hausse appréciable de 3,3 %, résultant des séjours dans les villes principalement.

En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise affiche une diminution de 0,6 %, soit - 7644 unités. Le recul des locations de chalets et appartements contraste avec une hausse des nuitées de passage dans les campings et l'excellente fréquentation des chambres d'hôtes.

Des saisons d'été et d'automne ensoleillées influencent la fréquentation des activités indoor en 2018. Les visiteurs de la Maison Cailler et du Papiliorama affichent un léger retrait, avec 399 143, respectivement 246 259 entrées. Les Bains de la Gruyère, La Maison du Gruyère et le Château de Gruyères conservent par contre leur attractivité.

Les Suisses constituent la majorité de la clientèle des divers types d'hébergements. Avec 62,7 % de part de marché dans l'hôtellerie, les hôtes helvétiques atteignent même 82,8 % dans la parahôtellerie. Au niveau des marchés de proximité, les nuitées en provenance de France évoluent de façon marquée (+12 %) alors que l'Allemagne se replie quelque peu.

### 1.3.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2018, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;



- > la mise en œuvre du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism comprenant près de 1600 membres : le jubilé du 10<sup>e</sup> anniversaire des rencontres PROtourism à Estavayer-le-Lac le 14 juin et la 11<sup>e</sup> rencontre PROtourism à Grangeneuve sur le thème du tourisme fribourgeois de demain avec 145 participants ;
- > l'élargissement sur sept districts de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de détailler la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > l'achèvement au 31 décembre 2018 des quatre premières phases du projet « DMO X - Lean Destination Management » soutenu par Innotour, soit formalisation de la démarche, analyse des organisations touristiques, optimisation des structures et proposition de design organisationnel ;
- > le projet stratégique EasyCheckIn développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour) ;
- > la conduite du COPIL « Préalpes Vision 2030 » devant déterminer les critères d'aides du FET en faveur des sociétés de remontées mécaniques ;
- > la poursuite de la collaboration marketing entre l'Association Jura & Trois Lacs (J3L) et ses partenaires du canton de Fribourg (UFT - ARL - Estavayer/Payerne Tourisme) ;
- > la participation à la rédaction des volets stratégique et opérationnel liés au tourisme et à la mobilité du Plan directeur cantonal ainsi qu'à la finalisation des fiches de projets touristiques ;
- > l'élaboration d'une convention avec une plate-forme en ligne de réservation et de location d'hébergements avec pour but la perception de la taxe de séjour par la plate-forme ;
- > le nouveau concept du Rapport d'activité 2017 décliné en deux versions, print et digitale ;
- > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale voire internationale (6<sup>e</sup> édition de la Bénichon du Pays de Fribourg à Estavayer-le-Lac, journées « Slow Up » du Lac de Morat et de La Gruyère, Festival des lumières à Morat, Fête fédérale des tambours et fifres à Bulle) ;
- > la collaboration à l'organisation à Fribourg de l'Assemblée générale 2018 de la Fédération suisse du tourisme ;
- > la coopération à la mise sur pied de la randonnée du Président de la Confédération, Alain Berset, à Schwarzsee, dans le cadre des représentations du 1<sup>er</sup> août ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de la commission de l'inventaire des paysages d'importance cantonale et de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple du « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme et de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > le soutien de Fribourgissima lors de la présence du canton de Fribourg comme Hôte d'honneur du Marché-Concours National de chevaux de Saignelégier avec stand promotionnel et réalisation de contenu digital ;
- > l'exécution par l'UFT - en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels - d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Belgique et Grande-Bretagne; cela, en coordination avec les Organisations touristiques régionales, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Jura & Trois Lacs (J3L) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales (Association régionale du Lac, Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, Fribourg Tourisme et Région, La Gruyère Tourisme, OT Châtel-St-Denis et la Région, OT de Romont et sa région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, de 57 représentants de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Belgique, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis ;
- > le lancement romand, à Fribourg, de la nouvelle campagne automne de Suisse Tourisme ciblant le marché national ;
- > le redesign de la plateforme cantonale internet, soit 8 sites, avec amélioration du contenu et du référencement ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet [www.fribourgregion.ch](http://www.fribourgregion.ch) et de sa version mobile, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton ;

- > la gestion de la page Facebook de Fribourg Région, page comprenant la plus grande communauté du canton avec plus de 40 000 fans, devant Fribourg-Gottéron ;
- > la réalisation propre de 34 vidéos dont un certain nombre pour Fribourgissima, Terroir Fribourg et les OTR avec une augmentation de 40 % des vues ;
- > la gestion d'Instagram, des comptes Twitter, Flickr et Pinterest de Fribourg Région ;
- > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment le nouveau magazine Fribourg Région, la carte panoramique, les très appréciées pocket card été et hiver, ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2018, de seize (des dix-sept) sociétés de développement ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnée de Fribourg Région constituant l'un des domaines privilégiés de loisirs et sport des hôtes en toute saison ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal fort de 1800 km assurés par le service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers - soit environ 700 km, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton ;
- > la promotion, via Fribourg Région et SuisseMobile, d'une trentaine d'offres de randonnée hivernale (chemins pour raquettes, pistes de ski de fond et de luge) préparées sur la base de critères uniformes, garants de qualité ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Charmey, Les Paccots, Morat/Murten et Schwarzsee - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle se sont ajoutés plus de 2,11 millions de francs de taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

### 1.3.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2018, un actif de 2 761 356 francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 616 652 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > les Bains de Charmey en Gruyère SA : transformation de la réception principale et de l'accueil des soins ;
- > Bildungs- und Gesundheitszentrum Schwarzsee : création d'un centre de formation et de bien-être ;
- > Résidence Chavacots aux Paccots : rénovation complète et transformation de l'établissement ;
- > Hotel Seepark à Morat/Murten : rénovation complète de l'établissement.

## 1.4 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'art. 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2018 est la suivante :

Recours déposés	18
Recours traités	9
Dont :	
Admis	1
Partiellement admis	0
Rejetés	4

Recours sans objet ou retrait du recours	2
Irrecevables	2
Encore pendants à la DEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	21

## 1.5 Législation

### 1.5.1 Lois et décrets

- > Loi du 24 mai 2018 modifiant la loi sur la promotion économique (ROF ROF 2018\_032) ;
- > décret du 19 juin 2018 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la construction du smart living building (SLB ; ROF 2018\_043) ;
- > décret du 12 décembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création pour la période 2019–2022 (ROF 2018\_122).

### 1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 17 avril 2018 modifiant le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi (droit aux vacances ; ROF 2018\_024) ;
- > ordonnance du 3 juillet 2018 modifiant le règlement sur la formation professionnelle (ROF 2018\_053) ;
- > ordonnance du 28 août 2018 indiquant les effectifs au 31 décembre 2017 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg (ROF 2018\_070) ;
- > ordonnance du 25 septembre 2018 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (corps professoral des hautes écoles spécialisées - HES ; ROF 2018\_081) ;
- > règlement du 18 septembre 2018 sur la promotion économique (RPEc ; ROF 2018\_079).

## 2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jean-Luc Mossier

### 2.1 Activités

#### 2.1.1 Sommaire

En 2018, la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) a suivi plus de 200 dossiers d'entreprises ou de porteurs de projets susceptibles de s'implanter ou de réaliser des projets d'extension dans le canton. De ces 200 projets, 31 se sont concrétisés, à savoir 20 projets de création d'entreprises, dont 6 d'origine suisse et 14 d'origine étrangère, et 11 projets d'extension d'entreprises déjà établies dans le canton.

L'exercice 2018 a été marqué par une nette augmentation du nombre de projets concrétisés (25 en 2017) et par une hausse des investissements prévus (175 millions de francs). Les projets d'extension d'entreprises industrielles propriété de groupes internationaux telles que Sika à Düdingen ou Phonak Communications à Morat démontrent que le canton de Fribourg reste une localisation de choix pour le développement de projets industriels à forte valeur ajoutée.

L'année 2018 a permis de poursuivre les actions entamées l'année précédente dans le cadre du développement des instruments de promotion économique. Le parlement cantonal a notamment accepté à l'unanimité la révision de la loi sur la promotion économique et le Conseil d'Etat a approuvé dans la foulée son règlement d'application. La PromFR dispose ainsi depuis l'automne de nouveaux instruments de soutien, mieux adaptés aux besoins actuels des entreprises.

Dans ce contexte, et sur la base de la loi révisée, le Grand Conseil a également accepté à l'unanimité d'allouer de nouveaux moyens financiers aux instruments de soutien aux start-ups Seed Capital Fribourg et Capital Risque Fribourg.

L'état des postes de travail créés par rapport à ceux annoncés se présente comme suit pour l'année 2018 :

<b>Projets industriels 2018</b>			
Nombre d'entreprises	Provenance	Emplois annoncés	Emplois déjà créés
12	Suisse	381	5
2	Brésil	16	5
2	France	15	4
1	Australie	5	1
1	Belgique	5	2
1	Chine	23	2
<b>Total : 19</b>		<b>422</b>	<b>19</b>

<b>Projets tertiaires 2018</b>			
Nombre d'entreprises	Provenance	Emplois annoncés	Emplois déjà créés
5	Suisse	85	32
3	USA	11	4
2	France	13	2
1	Brésil	3	1
1	Chine	3	1
<b>Total : 12</b>		<b>115</b>	<b>40</b>

### 2.1.2 Promotion économique internationale

La PromFR a soutenu en 2018 l'implantation dans le canton de Fribourg de 20 nouvelles entreprises dont 6 sociétés d'origine suisse et 14 entreprises étrangères en provenance des pays suivants : Australie, Chine, Belgique, Brésil, Etats-Unis et France. Ces implantations proviennent de quatre sources complémentaires :

- > contacts directs avec l'entreprise ;
- > consultants spécialisés et multiplicateurs ;
- > Greater Geneva Berne area (GGBa), l'association intercantonale de promotion économique dont Fribourg fait partie aux côtés des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne ;
- > Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'association mandatée par la Confédération pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger.

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2018 prévoient de créer près d'une centaine de nouveaux emplois à moyen terme.

Les principaux projets confirment la tendance observée l'année précédente, avec le rôle clé des centres de compétence et parcs technologiques fribourgeois pour l'attraction de sociétés misant sur l'innovation pour assurer leur croissance.

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage avec le GGBa en France, aux Etats-Unis et au Brésil. Ils ont également participé à des événements et séminaires organisés par S-GE (Invest in Switzerland) en Suisse et à l'étranger.

Les activités de démarchage à l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en 2018 dans le canton de Fribourg 55 entreprises en provenance de 12 pays, dont 33 par l'entremise de GGBa. La France, le Brésil, les Etats-Unis et la Chine sont les principaux pays de provenance de ces sociétés. A ces 55 visites d'entreprises s'ajoutent 16 visites organisées dans le cadre de l'Agri & Co Challenge en novembre 2018, pour un total de 71 visites.

---

Le travail au sein de GGBa a ainsi généré 33 visites d'entreprises dans le canton de Fribourg en 2018 et a permis de concrétiser neuf implantations devant créer une soixantaine d'emplois à moyen terme.

### 2.1.3 Nouvelle Politique Régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions, ainsi que la création et le maintien d'emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée. En 2018, un management régional des zones d'activité du district de la Singine a par exemple été initié. Une attention particulière est aussi accordée au tourisme (deux projets en 2018) du fait de son importance économique et des défis grandissants auxquels la branche est confrontée.

A l'instar de l'année 2017, 2018 a été marquée par le lancement de cinq **projets collaboratifs**. Ces projets permettent à des entreprises et à des acteurs académiques de collaborer de manière très ponctuelle à la résolution d'une problématique commune. Avec ces aides NPR, les entreprises ont la possibilité de tester des nouvelles idées, produits et processus et permettent à des petites PME de collaborer avec des entreprises ayant des capacités de R&D plus importantes. Le but final demeure une compétitivité renforcée des entreprises fribourgeoises. Divers défis ont fait l'objet de ces projets :

- > la mise en place de capteurs intelligents dans la mensuration énergétique ;
- > le développement de structures de communication spécifiquement adaptée à la collecte des données de manière synchronisée sur plusieurs capteurs ;
- > le développement d'outils méthodologiques pour accélérer le passage à l'industrie 4.0 ;
- > des nouvelles procédures innovantes d'analyses de sécurité automatisée.

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2016-2019 dispose d'un budget de 25,9 millions de francs. En 2018, la NPR a permis le soutien de 10 projets relevant des stratégies cantonale, intercantonale et transfrontalière (15 projets en 2017).

Un nouveau programme pour la période 2020-2023 est actuellement en préparation. Ce programme aura comme focus la bio-économie et l'agroalimentaire, les territoires intelligents (smart economy) et l'ancrage digital.

### 2.1.4 Politique économique

En 2018, outre ses prises de position sur des interventions parlementaires et des consultations cantonales ou fédérales, les activités de la PromFR en matière de politique économique ont porté essentiellement sur ses deux chantiers législatifs.

Le 24 mai 2018, le Grand Conseil a adopté le projet de révision de la loi sur la promotion économique (LPEc), qui a pour principal objectif d'intensifier le soutien financier à l'innovation et aux investissements dans les entreprises (aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque, cautionnement cantonal) afin de les aider à faire face aux nouveaux enjeux économiques. Le nouveau règlement sur la promotion économique (RPEc) a été adopté par le Conseil d'Etat le 18 septembre 2018. Ces deux dispositifs législatifs sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Corollaire de ces derniers, le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création (prêts d'amorçage et capital-risque) pour la période 2019-2022 a été adopté par le Grand Conseil le 12 décembre 2018 et est entré en vigueur le 21 décembre 2018.

Le projet de nouvelle Loi sur la politique foncière active (LPFA), qui vise à faciliter l'accès à de nouveaux terrains nécessaires au développement de sociétés établies dans le canton et à l'implantation d'entreprises et qui prévoit la création d'un Etablissement cantonal de promotion foncière, a été mis en consultation durant le premier trimestre 2018 et se trouve en cours de finalisation.

---

## 2.1.5 Organes de soutien

### 2.1.5.1 Guichet entreprises

Une trentaine de sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Une vingtaine de sociétés ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

### 2.1.5.2 Seed Capital Fribourg

Un refinancement à court-terme pour un montant de 500 000 francs a été décidé. La Fondation Seed Capital Fribourg a à nouveau proposé son soutien aux start-up fribourgeoises. Par ailleurs, le secrétariat exécutif, l'analyse, la préparation et le suivi des projets est depuis lors assuré par l'association Fri Up, l'organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton. En l'espace de six mois, la Fondation Seed Capital Fribourg a accordé son soutien à cinq nouveaux projets pour un montant engagé de 520 000 francs. Ceci confirme le besoin et l'utilité d'une Fondation de financement de jeunes entreprises. En session de décembre 2018, le Grand Conseil a approuvé l'octroi d'une contribution financière d'un montant global de 2 300 000 francs pour la période 2019-2022 en faveur de la Fondation Seed Capital Fribourg.

### 2.1.5.3 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. Son intervention a lieu principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prise de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un montant maximum de 750 000 francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement de 1 à 3 millions de francs.

En 2018, un nouvel investissement a été réalisé pour un montant de 300 000 francs, financement qui a permis à l'entreprise concernée de lever les fonds supplémentaires de 400 000 francs. Durant la même période, une opération de vente a été effectuée qui s'est soldée par une plus-value.

En session de décembre 2018, le Grand Conseil a approuvé l'augmentation de la part de l'Etat au capital-actions de la société CRF, pour un montant de 2 801 376 francs.

### 2.1.5.4 Cautionnement Fribourg

En 2018, 14 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 3,6 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de l'ordre de 18 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est quasi identique à celui de 2017 (13 cautionnements) et le montant des cautionnements accordés est inférieur (- 0,9 million de francs). Les projets soutenus devraient conduire à terme à la création de 210 emplois.

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions d'entreprises. Des cautionnements à hauteur de maximum 500 000 francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement. Les demandes inférieures à 150 000 francs sont de la compétence de Cautionnement Fribourg alors que les demandes supérieures à 150 000 francs sont traitées par Cautionnement Romand.

Le parlement fédéral a accepté en 2016 d'augmenter le seuil de cautionnement de 0,5 million à 1 million de francs, suite aux motions des Conseillers nationaux Olivier Feller en 2013 et Raphaël Comte en 2015. L'augmentation de la limite de garantie permettra à Cautionnement Romand de répondre encore plus efficacement aux besoins de financement des PME locales, notamment dans le cadre de processus de succession.



### 2.1.5.5 blueFACTORY et ses plateformes technologiques

L'ensemble des plateformes technologiques sont maintenant entrées dans une phase opérationnelle et elles confirment quotidiennement leur capacité à servir une promotion économique proactive, orientée sur des niches technologiques différenciées pour le canton de Fribourg.

Le **bioFactory Competence Center BCC** (production biopharma) a réalisé les activités suivantes :

- > le nombre de personnes formées par le BCC a continué de croître pour atteindre environ 500 personnes ;
- > le partenariat avec l'entreprise Pall Corporation s'est encore renforcé et comprend la formation de 75 collaborateurs en provenance d'une quinzaine de pays et la mise à disposition gratuitement par Pall Corporation de 400 000 francs d'équipement supplémentaire (en plus des 900 000 francs déjà remis), en particulier un système unique de chromatographie en lit mobile simulé ;
- > un programme de formation pour l'ORP a été développé. Il comprend la présélection à partir de la base de données des chômeurs inscrits, l'évaluation des compétences de base, la formation initiale pour une période de 6 semaines, et enfin un stage de 3 mois à plein temps dans une entreprise biopharmaceutique ;
- > en plus des clients réguliers que sont Pall Corporation, UCB et Merck, les entreprises Biogen et CSL Behring comptent désormais également parmi les clients du BCC.

Le BCC est une société anonyme en mains de la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg. En proie à des difficultés financières, la société a été assainie au début de l'année 2019.

Le **Swiss Integrative Center for Human Health SICHH** (santé humaine) a réalisé les activités suivantes :

- > les prestations aux clients ont augmenté significativement. Le centre a répondu aux demandes de deux nouveaux secteurs, pharmaceutique et cosmétique ;
- > le SICHH a été reconnu par Innosuisse comme Institut de recherche académique ;
- > le modèle d'affaires porte à présent sur le développement de projets R&D à court et moyen terme (12 - 36 mois) afin d'acquérir une réputation d'expertise et d'excellence pour asseoir l'activité du centre dans le temps ;
- > dans le même ordre d'idée, le centre a soumis des requêtes de financement pour des projets d'envergure nationale (Pôles de recherche nationaux, et Fonds national suisse). Il a la volonté de se positionner comme un acteur majeur pour l'innovation en Suisse.

Le SICHH est une société anonyme, en mains de l'Université de Fribourg. Sa situation financière nécessitera la révision de son plan d'affaires dans les prochains mois.

Le **smart living lab SLL** (habitat intelligent) a réalisé les activités suivantes :

- > le SLL évalue à près de 70 le nombre de projets en cours auprès des différents groupes de recherche, financés soit par le budget de fonctionnement, soit par des fonds de tiers. Un grand nombre de ces projets impliquent des collaborations avec des partenaires privés tels que distributeurs électriques, gestionnaires de réseaux, fabricants de luminaires, architectes, consultants en énergie ou en analyse de cycle de vie, start-up, développeurs immobiliers etc. ;
- > le SLL a participé au concours Solar Decathlon organisé par le département américain de l'énergie. La réalisation de la maison de quartier solaire « NeighborHub », vainqueur du concours, a été accompagnée par près de 50 partenaires privés, notamment fribourgeois, qui ont contribué pour plus de 3 millions de francs au financement du projet. A son retour, le NeighborHub a été installé sur le site de blueFACTORY où il contribue à animer ce quartier et à promouvoir et mettre en valeur les innovations dont il est porteur ;
- > le SLL a finalisé le cahier des charges de son futur bâtiment expérimental qui devra répondre, lors de sa mise à disposition en 2022, aux objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. L'évolutivité proposée par ce bâtiment permettra également son adaptation à de nouveaux besoins ou technologies, lui assurant ainsi la possibilité de rester en avance sur son temps.

Au sein d'**INNOSQUARE**, un montant de plus de 500 000 francs a été investi dans l'acquisition d'équipements R&D. ROSAS (sécurité et fiabilité des systèmes complexes dans l'industrie) a complété ses équipements informatiques et logiciels de laboratoire. L'acquisition de composants d'impression digitale en faveur d'iPrint (impression digitale) a servi à poursuivre la réalisation de sa plateforme d'expérimentation. Le centre de recherche et

---

de formation PICC (plasturgie) a complété ses équipements R&D par une machine de mesure 3D, une extrudeuse bi-vis, un four de déliantage et un équipement de traitement Plasma. Grâce à ces investissements, les centres offrent des conditions cadres idéales pour les collaborations de recherche et innovation technologique et pour la formation spécialisée.

## 2.1.6 Projets et événements particuliers

### 2.1.6.1 Agri & Co Challenge

En collaboration avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et le Cluster Food & Nutrition, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a lancé l'Agri & Co Challenge en 2018. Cet appel à projets international dans le domaine de l'agrifood a rencontré un franc succès. 154 dossiers de candidature provenant de tous les continents (53 pays !) ont ainsi été déposés.

Dans la catégorie « relocation », le jury a sélectionné dix sociétés destinées à venir s'établir à St-Aubin au sein de l'Agri & Co Innovation Center.

Dans la catégorie « remote collaboration », six entreprises ont été sélectionnées pour développer de potentielles collaborations avec des entreprises et instituts de recherche fribourgeois ou helvétiques.

Ces 16 lauréats ont été présentés à l'occasion de la remise du Prix à l'innovation du canton de Fribourg et ont participé à une semaine découverte dans le canton de Fribourg au mois de novembre. Les premières sociétés s'établiront à St-Aubin dans le courant de l'année 2019.

### 2.1.6.2 Prix à l'innovation du canton de Fribourg

Le Prix à l'innovation récompense tous les deux ans les entreprises et start-up les plus innovantes du canton de Fribourg. En 2018, cinquante innovations ont été présentées. C'est le record absolu en 27 ans d'existence du Prix à l'innovation.

Scott Sports à Givisiez a remporté le Prix Entreprise alors que le Prix Start-up a été décerné à NanoLockin de Fribourg suite au vote du public. La mention Cleantech a quant à elle récompensé le projet présenté par Cortexia à Châtel-St-Denis. La cérémonie de remise des prix a eu lieu à Forum Fribourg en présence de plus de 500 invités.

## 2.2 Les mesures de soutien en chiffres

### 2.2.1 Soutien aux entreprises

#### 2.2.1.1 Aides financières

Parmi les 31 projets réalisés en 2018, quatorze entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et deux sociétés se sont vu octroyer un allégement fiscal. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 4,1 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Aucun allégement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les deux allégements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux.



Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (en francs)
Aides financières en faveur des entreprises en 2018	2 126 556
Aides financières en faveur des entreprises en 2017	2 138 000

#### Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
74	65	67	59	54	50	45	33

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2014, 2015 et 2016 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à des retards de réalisation de certains projets ou à des mesures de réorganisation partielles d'entreprises (fusions / scissions) apparus avant la fin de l'imposition ordinaire. Seuls les chiffres 2011, 2012, 2013 et 2014 peuvent ainsi être considérés comme définitifs.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

#### 2.2.1.2 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2016

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2018 la taxation ordinaire de la période fiscale 2016. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2016. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés après allègement, en général partiel.

en millions francs	Cote brute	Incidences des allègements	Cote nette
2011	95,981	- 60,888	35,093
2012	97,946	- 61,616	36,141
2013	106,975	- 59,316	47,659
2014	134,929	- 71,728	63,201
2015	61,146	- 49,752	11,394
2016	77,922	- 57,524	20,398

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2016, du fait des 50 entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 57,524 millions de francs, soit 28,043 millions de part à l'impôt fédéral direct (IFD) et 29,043 millions d'impôt cantonal. Toutefois, sans allègement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 11,578 millions de francs (cote nette). Il est encore à préciser qu'à l'échéance des allègements fiscaux accordés, ces sociétés sont soumises à l'impôt, ce qui contribue à l'augmentation des recettes fiscales.

A partir de l'année 2013, les tableaux précités présentent de légers écarts par rapport à l'an passé. Ces écarts proviennent de divers dossiers dont l'allègement a été révoqué et les impôts allégés récupérés avec effet rétroactif.

---

A noter que ces montants ne tiennent pas compte des entrées fiscales au titre de l'impôt sur les personnes physiques payé par les employés de ces entreprises.

## 3 Service public de l'emploi (SPE)

---

Chef de service : Charles de Reyff

### 3.1 Activités

Les efforts du Service public de l'emploi (SPE) se sont concentrés sur la qualité de ses prestations et de son organisation interne. Le Service cherche continuellement à améliorer son fonctionnement.

L'année 2018 aura notamment été marquée par :

- > l'entrée en vigueur de l'obligation d'annoncer les postes vacants pour les fonctions concernées par un taux de chômage de 8 % et plus (respectivement 5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Le Service est concerné à double titre : la gestion centralisée des demandes par les Pôles Placement des Offices régionaux de placement et le contrôle de cette obligation dont la mise en œuvre pourrait dépendre de la section marché du travail ;
- > la mise en consultation du projet de révision de la Loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), qui vise prioritairement à améliorer la lutte contre le travail au noir en donnant des compétences judiciaires aux inspecteurs et inspectrices rattachés au Service et en renforçant le système de contrôles et de sanctions.

### 3.2 Section chômage

#### 3.2.1 Assurance-chômage

En 2018, le taux moyen de chômage s'est établi à 2,7 % de la population active, soit une diminution de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2017 (2,8 %). La moyenne affichée au niveau national est de 2,6 %. Entre janvier et mai, le chômage s'est fortement résorbé (de 3,3 % à 2,4 %). De juin à octobre, le taux de chômage est resté à son plus bas niveau (entre 2,4 % et 2,5 %) avec une légère augmentation en août (2,6 %). C'est en fin d'année, novembre et décembre, que le taux de chômage est reparti à la hausse sous l'effet des fluctuations saisonnières (de 2,6 % à 3 %).

En moyenne annuelle, le nombre de demandeurs d'emploi diminue également pour passer sous la barre des 8000 personnes. Le canton enregistre 7787 personnes en 2018, ce qui constitue une baisse de 533 personnes par rapport à la moyenne de l'année 2017.

En 2018, 1289 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

#### 3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP Centre pour le district de la Sarine, l'ORP Sud avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP Nord avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Depuis mars 2013, chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller en personnel et un assistant social et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création, les PI+ ont accompagné 1519 personnes : 660 sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation).

#### 3.2.3 Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)

Le secteur LMMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

### 3.2.3.1 Mesures d'emploi

En 2018, 2520 (2171 en 2017) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 76 % (67 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 13 % (9 %) auprès d'associations à but non lucratif et 11 % (24 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

68 (70) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2017/18, 389 (410) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

### 3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 6634 (7400) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 58 % (54 %); langues : 25 % (27 %) ; autres : 17 % (19 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, FREESTore et free win, ont accueilli au total 233 (196) assurés durant l'année.

1279 (1356) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

### 3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 795 (702) mesures spécifiques octroyées, 62 % (67 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 21 % (20,5 %) des soutiens à une activité indépendante, 11 % (7,5 %) des allocations de formation et enfin 6 % (5 %) des contributions aux frais de déplacement.

### 3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 22,8 millions (22 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. En 2018, 34 % (36 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 47 % (46 %) aux mesures de formation (cours, entreprises de pratique commerciale) et 19 % (18 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 2,086 millions (1,95 millions) de francs des mesures destinées aux jeunes (PréFo, Cap Formation, Avenir 20-25 ans et Semo Coaching).

### 3.2.3.5 Contrats LEMT

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 115 (178) contrats LEMT ont été octroyés dont 47 % (49 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 53 % (51 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 2,6 (idem en 2017) mois.

Dans le cadre du groupe de travail sur la lutte contre le chômage de longue durée, une nouvelle mesure nommée contrat LEMT 2,0 (9 contrats) a été instaurée sous la forme d'une phase pilote dont les résultats sont en cours d'analyse.

---

### 3.2.4 Médiation

La médiation en matière d'assurance-chômage, directement subordonnée au Secrétariat général de la DEE pour des raisons d'indépendance, est destinée aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés (avec un ORP, une caisse de chômage, un prestataire de mesure de marché, etc.). Le nombre d'appels à la médiation a continué à progresser, reflétant les efforts poursuivis dès 2016 pour une meilleure visibilité de ce service. La médiation entretient notamment des contacts réguliers avec le réseau concerné, que ce soit interne (le SPE et ses sections concernées) ou externe (prestataires de MMT, services sociaux, etc.).

En 2018 ont eu lieu au total 107 (129) entretiens pour un total de 78 (66) dossiers, 11 (12) ouverts avant 2018 et 67 (54) nouveaux dossiers. S'y ajoutent les démarches auprès des services, parfois plusieurs pour un dossier, toujours entreprises avec l'accord de l'intéressé. Que ce soit par une écoute attentive et/ou des résultats administratifs concrets, la médiation a abouti positivement quasiment dans tous les cas, cette année encore. Ces résultats confirment le bien-fondé de cette prestation.

### 3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les Services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

Suite au lancement de la nouvelle stratégie de prise en charge des cas CII en 2017, la prestation Medval porte ses fruits et a permis une gestion anticipée des problématiques complexes. Cette année, 109 situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval.

Une nouvelle convention de collaboration entre l'OAI et le SPE est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 détaillant, pour les professionnels de ces deux institutions, l'ensemble des modalités de suivi des bénéficiaires communs. Cette convention complète celle signée entre le SPE et le Service de l'action sociale (SASoc) en 2014. Elle sera suivie par une convention signée entre l'OAI et le SASoc pour compléter le dispositif et assurer une prise en charge professionnelle dans le cadre de la CII.

### 3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (SeMo ou de PréFo, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2017/18, 1182 dossiers de jeunes ont été pris en charge.

La CJD a remplacé les listes d'attentes du dispositif par une nouvelle mesure intitulée « SeMo Coaching ». Ce projet pilote a montré de bons résultats, ceci avec un taux de placement élevé et son mandat a été prolongé.

## 3.3 Section Marché du travail

### 3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs, l'Inspection du travail a effectué 407 (366) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 50 (50) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 654 (520) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire inter-cantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition professionnelle à des poussières de métaux, à des solvants, au bruit ou encore sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 38 (16) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 2 libérations de la décision d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2017	2018	2017	2018
Travail de nuit	125	170	73	44
Travail du dimanche	149	174	45	36
Travail en continu	2	3	7	5
Travail en 3 équipes	6	2	-	-
Service de piquet	-	-	10	19
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>349</b>	<b>135</b>	<b>104</b>

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2017	2018
Agrandissements (transformations) industriels	26	26
Autorisations d'exploiter	7	24
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses - amiante)	1 240	1 337
<b>Total</b>	<b>1 273</b>	<b>1 387</b>

### 3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » (janvier, avril, juillet, octobre 2018) ;
- > maintenance et développement (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers ([www.ricrac.ch](http://www.ricrac.ch))) ;
- > publication de la mise à jour des données 2017 sur « L'évolution du travail intérimaire en Suisse romande » (octobre 2018) ;
- > prévisions économiques trimestrielles (janvier, avril, juillet, octobre 2018) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2018) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2018) ;

- 
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2018) ;
  - > mise à disposition de fiches sociodémographiques des demandeurs d'emploi issus des professions concernées par la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution ;
  - > mise à disposition de fiches de compétences relatives aux professions concernées par la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution.

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction des rapports pour le SECO, pour la DEE et pour la Direction du SPE.

### 3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'art. 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a décidé de changer son orientation stratégique, ce qui a un impact sur l'organisation au niveau du canton. Étant donné les nouveaux risques identifiés dans le domaine de l'approvisionnement et les nouvelles tâches en découlant, la responsabilité du domaine va passer prochainement du SPE au Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

### 3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Mme Gabrielle Multone, ancienne Juge cantonale, n'a pas dû intervenir en 2018.

### 3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2018.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 540 (433) contrôles portant sur 996 (788) travailleurs ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 52 771 (104 457) francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 6739 (6304) travailleurs, dont 2389 (2149) travailleurs détachés, 3302 (3192) prises d'emploi en Suisse et 1048 (963) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 237 493 jours de travail annoncés, 179 727 jours auprès d'employeurs suisses, 25 499 jours pour des indépendants et 32 267 jours pour des travailleurs détachés.

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 103 demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs.

Le service a prononcé 53 décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 23 interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 23 dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).



### 3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de l'Inspectorat Chantiers Fribourg (ICF, anciennement Association Fribourgeoise de Contrôle AFCO). Le SPE a confié un mandat de prestation à cette association pour l'exécution de 200 contrôles dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel.

L'Inspection du travail au noir a effectué 494 (499) contrôles concernant 1101 (1289) travailleurs. Parmi ces contrôles, 244 (193) entreprises pour 500 (474) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Les efforts de prévention portés sur les employés de 2014 à 2017 ont été poursuivis en 2018. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées. Notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente pour la reprise d'un établissement public, le SMT a dispensé deux cours en allemand et cinq cours en français. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

### 3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 32 (25) autorisations en 2018 : 18 pour le placement privé et 14 pour la location de services. 7 autorisations ont été supprimées : 5 à la suite d'une cessation d'activité et 2 à la suite d'une faillite.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 10 (16) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2017, 871 (667 en 2016) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 8473 (7421 en 2016) personnes, ce qui correspond à 4'589'085 (3'396'107 en 2016) heures de mission. La proportion d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 70,91 % (68,1 % en 2016), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 63,7 % (64,1 % en 2016).

Par ailleurs, la section a mené 13 contrôles d'entreprises afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles d'entreprises, notamment les conditions de travail, ont été corrigées conformément aux standards et directives.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la CPRR (Commission paritaire régionale romande de la location de services), avec qui le SPE collabore étroitement.

## 3.4 Section juridique

### 3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 8419 (9755) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2018, selon la répartition suivante :

- > 4677 (6134) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 425 (431) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 72 (77) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 3245 (3113) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

### 3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 554 (625) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 843 (370) décisions sur opposition, dont :

- > 69 % (65,4 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 18 % (20,3 %) ont été admises ;
- > 9 % (10,3 %) ont été partiellement admises ;
- > 4 % (4 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

### 3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

En 2018, 42 (24) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 41 (22) affaires.

19 (55) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 74 % (63,65 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 16 % (23,65 %) ont été admis ;
- > 0 % (5,45 %) ont été partiellement admis ;
- > 10 % (7,25 %) ont été rayés du rôle.

### 3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2017	2018	CH 2017	CH 2018	2017	2018	CH 2017	CH 2018
Janvier	34	14	8 326	3 002	1 375	965	467 876	146 358
Février	17	14	7 501	2 376	906	425	410 470	131 170
Mars	13	1	7 096	2 125	679	178	419 108	118 292
Avril	7	1	5 727	2 182	338	170	290 584	108 135
Mai	1	29	4 746	1 351	50	863	243 661	76 916
Juin	6	0	4 284	1 076	265	0	210 601	61 157
Juillet	3	0	2 574	534	187	0	134 791	27 123
Août	3	0	1 713	377	195	0	88 125	21 851
Septembre	35	0	1 481	587	1 054	0	89 712	34 584
Octobre	18	0	1 814	1 116	753	0	122 628	62 289
Novembre	53	0	1 503	916	3 515	0	104 797	54 095
Décembre	46	0	1 392	851	2 819	0	82 417	42 635

## 3.5 Section Organisation et support

### 3.5.1 Statistiques

Dans le cadre de l'obligation d'annoncer des postes vacants à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018, un outil a été créé pour le suivi des postes annoncés auprès des Pôles Placement ou directement sur la plateforme travail.swiss.

### 3.5.2 Informatique

Cette année, le support informatique a traité environ 1000 (idem en 2017) demandes d'assistance de la part des collaborateurs du SPE.

L'année a également été marquée par le lancement de plusieurs projets informatique. Une application permettant un traitement efficace des annonces SYMIC (système d'information central sur la migration) a été développée pour la section du marché du travail. Le projet de développement d'une application informatique améliorant les processus d'entrée, de mutation et de départ des collaborateurs a débuté. De plus, un logiciel a été acquis afin de gérer les dossiers des demandeurs d'emploi suivis par les PI+.

Dans les ORP, de nouvelles bornes ont été mises à disposition des demandeurs d'emploi permettant d'améliorer leurs recherches d'emploi.



### 3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s'est poursuivi en 2018 dans l'ensemble des bureaux de l'ORP Sarine. Les collaborateurs de l'ensemble du Service ont pu bénéficier des conseils d'une ergonome et des aménagements ont été réalisés pour améliorer l'environnement de leur poste de travail. Avec l'installation de la fibre optique à l'ORP de Châtel-St-Denis, tous les sites du SPE possèdent désormais une connexion à haute vitesse aux serveurs du SECO.

### 3.5.4 Communication et traduction

L'équipe de communication a augmenté la visibilité du SPE en assurant une présence accrue sur le réseau social Facebook. Dans le cadre de la refonte du site internet de l'Etat de Fribourg, les pages du SPE ont été mises à jour afin de faciliter la recherche d'informations par les usagers. Des séances d'informations ainsi que des conférences de presse portant sur l'évaluation des PI+ et sur l'obligation d'annoncer les postes vacants ont été réalisées. Pour la communication interne, plus de 90 (idem en 2017) news ont été publiées sur l'intranet du Service contribuant ainsi à une bonne communication sur l'ensemble des sites du SPE.

La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

### 3.5.5 Projets et formations

Durant cette année, les premiers modules de la formation continue en e-learning pour PLASTA (système fédéral d'information en matière de placement et de statistiques du marché du travail) ont été mis à disposition des collaborateurs. Plusieurs propositions d'amélioration émises par les collaborateurs, ayant pour but d'améliorer les procédures de travail, ont été reçues et seront traitées par des projets internes.

Une veille du système de management de la qualité (GIP) a permis de mettre à jour 64 (90) procédures et instructions de travail afin qu'elles correspondent aux bases légales.

## 3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds cantonal de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en programme d'emploi, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 23 millions de francs. En outre, 1 094 096 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d'emploi en entreprises ont coûté 718 779 francs, les programmes au sein d'associations 197 395 francs et ceux auprès du canton et des communes 177 922 francs. Au 31 décembre 2018, le capital du Fonds cantonal de l'emploi se montait à 6,2 millions de francs.

# 4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

## 4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de

réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

## 4.2 Activités courantes

Durant l'année 2018, la diminution du taux de chômage a eu comme conséquence une légère réduction des prestations servies (- 6,5 % pour les inscriptions et - 5 % pour le nombre des indemnités de chômage). Néanmoins, l'activité courante reste soutenue par les nombreuses questions des assurés ainsi qu'au niveau des renseignements généraux en matière de droit du travail. C'est sur les prestations aux entreprises (chômage intempéries, réduction de l'horaire de travail et insolvabilité) que la baisse a été la plus marquée.

Sur le plan stratégique, la CPCh, avec le soutien de la DEE, a débattu et travaillé à corriger le nouveau mandat de prestations (indemnisation des frais administratifs) que la Confédération a mis en consultation durant l'année. La situation reste satisfaisante, mais il faudra compter à l'avenir (2019-2023) avec une réglementation qui va tendre à réduire le remboursement des frais d'administration pour un même volume d'affaires.

Sur le plan de la subvention pour la perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT), une augmentation significative du nombre d'octroi de subvention (cf. 4.3.6), en rapport à l'année 2017, est à relever. Cette prestation a également fait l'objet d'une motion au Grand Conseil. Néanmoins, le résultat obtenu en 2018 n'est pas en lien avec l'intervention parlementaire. Il s'agit là d'un concours de circonstance.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3601 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 7 cas pour examen.

## 4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

### 4.3.1 Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Nombre d'assurés	8 490	8 326	- 1,93 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	8 520	7 957	- 6,61 %
<b>Nombre d'indemnités journalières versées</b>	<b>648 129</b>	<b>615 851</b>	<b>- 4,98 %</b>

### 4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2017	2018	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>100</b>	<b>63</b>	<b>- 37,00 %</b>

### 4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2017	2018	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>- 58,33 %</b>

### 4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2017	2018	Variation en pourcent
<b>Nombre d'entreprises</b>	<b>48</b>	<b>50</b>	<b>4,17 %</b>

#### 4.3.5 Indemnités versées

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Chômage complet	110 356 216.10	105 456 811.80	- 4,44 %
Allocations familiales	1 699 471.60	1 525 314.10	- 10,25 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	7 471 968.80	6 631 060.55	- 11,25 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	20 056 305.50	21 323 190.90	6,32 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	2 301 909.05	927 300.75	- 59,72 %
Insolvabilité	3 105 362.15	1 274 339.75	- 58,96 %
<b>Total</b>	<b>144 991 233.20</b>	<b>137 138 017.85</b>	<b>- 5,42 %</b>

#### 4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2017	2018	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	35	54	35,00 %
<b>Nombre de personnes subventionnées</b>	<b>17</b>	<b>45</b>	<b>164,00 %</b>

## 5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

### 5.1 Activités

#### 5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2018, le Service du registre du commerce a traité au total 6891 dossiers aboutissant à des inscriptions. Ce chiffre se compose de 1585 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1001 radiations et 4305 modifications concernant les sociétés existantes. Le nombre total de dossiers traités a ainsi diminué de 485 par rapport à l'année 2017, année qui a vu fusionner plusieurs communes entraînant une hausse exceptionnelle d'inscriptions pour le Service du registre du commerce. Le nombre de dossiers à traiter par année reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 21 922 sociétés à la fin de l'année 2018.

#### 5.1.2 Evènements particuliers

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce a terminé le premier projet de digitalisation et a ainsi pu mettre en production sa première prestation en ligne en décembre 2018, à savoir la vente d'extraits par le biais du Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. D'autres projets de digitalisation du registre du commerce sont prévus pour les années à venir.

Par ailleurs, le Service du registre du commerce a également contribué à la formation de notaires stagiaires.

### 5.2 Statistiques

#### 5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2018, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6 544
Sociétés en nom collectif (SNC)	385
Sociétés en commandite (SC)	19
Sociétés anonymes (SA)	7 174

Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	6 073
Etablissements de droit public (EDP)	25
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	480
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	81
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	419
Associations (ASS)	251
Fondations (FOND)	460
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	10
<b>Total</b>	<b>21 922</b>

### 5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2018, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	17 092
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4 830

### 5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal en 2004, l'évolution des **nouvelles** sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50
2016	17	4	504	10	276	481	29	45
2017	12	2	550	10	275	510	54	66
2018	11	1	545	9	326	617	36	40

## 5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais.

## 5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2018, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

---

## 6 Service de l'énergie (SdE)

---

Chef de service : Serge Boschung

### 6.1 Activités

#### 6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après : le Service) est chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 » et la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération s'agissant de la part à mettre en œuvre par les cantons. Sa tâche est notamment de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine.

#### 6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », les Associations « Cité de l'énergie », « Energo », « Minergie® » et « CECB® » et différentes organisations faitières nationales.

Il représente également les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie® et divers groupes de travail de la Conférence suisse des services de l'énergie.

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

Dans le cadre d'un partenariat avec SuisseEnergie et la fondation Big Effects, le Service était présent à Espace Gruyère du 12 au 15 avril 2018 pour la manifestation Energissima et à Forum Fribourg pour La Cantonale du 5 au 14 octobre 2018.

#### 6.1.3 Projet en cours

- > Politique énergétique : sur la base du Plan sectoriel de l'énergie (PSE) validé par le Conseil d'Etat, le thème énergie du PDCant a été élaboré: Il intègre les réseaux d'énergie, l'énergie hydraulique, la géothermie, l'énergie éolienne, le solaire, le bois et autres biomasses.
- > Une large campagne d'information et de communication pour la promotion du Programme Bâtiments, axée dans un premier temps sur l'enveloppe du bâtiment et dans un deuxième temps sur celui du chauffage est menée.
- > Rénovations du parc immobilier fribourgeois : un groupe de travail a été constitué afin d'organiser un pôle de rénovation pour les bâtiments. Il s'agit de mieux orienter et accompagner les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux pour améliorer les qualités techniques de leurs bâtiments en matière de consommation d'énergie.
- > Etude sur le potentiel d'injection de gaz renouvelable dans le réseau existant de gaz naturel.
- > Géothermie profonde : projet de création d'une structure d'organisation, étapes relatives au financement, à la gestion, etc.
- > Programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton de Fribourg. Projet d'étendre le programme aux PME.

---

## 6.2 Formation

### 6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnels

Une formation Passerelle accélérée vers le CFC « Techniques du bâtiment 2018 » a été mise sur pied d'août 2018 à juillet 2020.

Suite à une formation destinée aux communes pour les contrôles de chantiers, un mémento a été réalisé par Energie-FR et distribué à toutes les communes fribourgeoises.

Energie-FR a mis en place un concept d'information pour les propriétaires de bâtiments, à réaliser en collaboration avec les communes.

D'autres cours ont été proposés, notamment pour les experts CECB<sup>®</sup>. Un renforcement des activités pour la formation au sein des communes, a également été prévu : conférences, informations pour le contrôle des constructions, campagne « Notre geste, votre geste ».

### 6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animations énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 5H et 8H du canton. Durant l'année scolaire 2017/18, 3659 élèves ont bénéficié de ce cours.

Le Service soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2018, les projets initiés ont été poursuivis.

## 6.3 Procédures d'autorisation de construire

### 6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2018, le Service a contrôlé et préavisé 2300 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

### 6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2018, le Service a contrôlé et préavisé 66 dossiers.

### 6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 20 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

### 6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Groupe E Celsius SA:

- > Commune de Romont, tronçon Route de la Maillarde - Route de Siviriez ;
- > Commune de Schmitten.

Dans le cadre d'un dossier déposé par Unigaz SA et géré par l'OFEN, le Service a donné un préavis pour le réseau suivant :

---

> Communes de Givisiez et Corminboeuf.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, la procédure pour le dépôt des demandes relatives aux réseaux de gaz de basse et moyenne pression a été modifiée. Les distributeurs adressent leurs dossiers non plus à la Préfecture mais directement au Service de l'énergie.

#### 6.3.5 Ligne haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

### 6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

#### 6.4.1 Isolation thermique (M-01)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 387 promesses de subvention représentant un montant de 5 592 750 francs.

#### 6.4.2 Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 5 promesses de subvention représentant un montant de 18 000 francs.

#### 6.4.3 Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 16 promesses de subvention représentant un montant de 82 472 francs.

#### 6.4.4 Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 79 555 francs.

#### 6.4.5 Pompes à chaleur air/eau (M-05)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 176 promesses de subvention représentant un montant de 1 124 107 francs.

#### 6.4.6 Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 85 promesses de subvention représentant un montant de 829 567 francs.

#### 6.4.7 Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 107 promesses de subvention représentant un montant de 781 779 francs.

#### 6.4.8 Capteurs solaires thermiques (M-08)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 35 promesses de subvention représentant un montant de 117 847 francs.

#### 6.4.9 Amélioration de la classe CECB (M-10)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 89 promesses de subvention représentant un montant de 3 284 145 francs.

#### 6.4.10 Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 280 280 francs.



#### 6.4.11 Nouvelle construction Minergie-P (M-16)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 12 promesses de subvention représentant un montant de 493 520 francs.

#### 6.4.12 Nouvelle construction CECB A/A (M-17)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 32 promesses de subvention représentant un montant de 1 468 240 francs.

#### 6.4.13 Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 18 promesses de subvention représentant un montant de 1 464 638 francs.

### 6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

En 2018, les actions suivantes ont notamment été entreprises :

- > suivi de la plateforme [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch), plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- > Elaboration, mise en ligne et diffusion à différents publics-cibles, d'une série de 14 vidéos intitulée « Vraiment durable mon alimentation ? ». Celles-ci traitent de notre alimentation, et montrent, de façon décalée, que par des comportements simples, accessibles à toutes et tous, nous pouvons profiter d'une alimentation savoureuse et variée tout en respectant la planète et en effectuant des économies d'énergie.

### 6.6 Législation

Des changements dans la Loi sur l'énergie LEn ont été prévus afin de répondre aux dernières exigences de la Confédération en la matière. Les modifications concernent trois thèmes : le remplacement des chauffages électriques, la part d'énergie renouvelable à prévoir lors du changement d'une installation de chauffage à énergie fossile et la part d'autoproduction d'énergie électrique renouvelable sur les nouvelles constructions.

Ces adaptations permettront également au canton d'intégrer les trois motions parlementaires acceptées par le Grand Conseil ces dernières années.

Les textes sont en consultation jusqu'au 31 janvier 2019.

## 7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

### 7.1 Activités

#### 7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique. Autrefois collectées par voie d'enquête par formulaires papier ou par extraction plus ou moins manuelle à partir des fichiers tenus par les écoles, les données nécessaires à cette statistique fédérale peuvent progressivement être tirées directement des systèmes mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Ce changement se fait au rythme de l'équipement des différents



---

niveaux scolaires en nouveaux systèmes d'information. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont ainsi pu être partiellement extraites du système PRIMEO.

Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la Loi sur la statistique fédérale (LSF), ainsi que par l'Ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit la liste exhaustive des enquêtes fédérales, avec mention - le cas échéant - de la participation des cantons.

### 7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le Législateur (loi sur la statistique cantonale, LStat, art. 5 al. 2), les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux. La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la Loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR), le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements. En 2018, le SStat et l'OFS ont conjointement organisé plusieurs cours à l'intention des communes.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels exhaustifs. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique. En 2018, le SStat a notamment reçu et validé les données cantonales de l'enquête sur la structure des salaires (ESS) 2016. Ces données obtenues en vertu d'un contrat de densification de l'enquête fédérale sur le territoire fribourgeois contribueront à renforcer la qualité et le niveau de détail des estimations que livrera le nouveau calculateur des salaires, un modèle basé sur l'ESS 2016 mis au point sous l'égide du SECO, en collaboration avec l'OFS et les cantons. Ce nouveau calculateur sera mis en ligne en mars 2019.

### 7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site [www.stat-fr.ch](http://www.stat-fr.ch) (ou [www.fr.ch/sstat](http://www.fr.ch/sstat)), qui a été adapté en 2018 à la nouvelle mouture du site de l'Etat de Fribourg. Seuls l'annuaire statistique, le mémento « Le canton de Fribourg en chiffres » et la brochure trimestrielle « Conjoncture » ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2018. En réponse à une enquête réalisée tout au long de l'année sur l'annuaire statistique fribourgeois, les utilisateurs ont majoritairement marqué leur attachement au support papier, du moins pour ce qui est de l'annuaire. Pour cette raison, ainsi que pour des questions de sécurité de l'archivage, l'édition papier de l'annuaire sera maintenue jusqu'à réévaluation de la situation, notamment aussi en coordination avec les autres cantons et la Confédération.

En 2018, le SStat a lancé une nouvelle série de publications sous la forme d'infographies. Les thèmes sont choisis principalement en lien avec la parution de nouveaux résultats statistiques, mais peuvent aussi l'être en lien avec l'actualité socio-économique du canton.

En outre, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, de l'économie, du tourisme et du logement).

#### 7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale ou d'autres entités dans le cadre de travaux à caractère statistique. En 2018, il a notamment produit plusieurs études démographiques ad hoc, collaboré à la mise en place d'un observatoire du logement et fourni une analyse visant à créer un indice de pondération de la répartition entre les communes des ressources liées aux mesures d'aide scolaire.

### 7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité des systèmes avec le Registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. En 2018, le SStat a participé au développement du projet de référentiels transversaux de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie. Enfin, le SStat a collaboré en 2018 à la préparation et la présentation de conférences de presse de la DEE sur les thèmes « Regard sur l'économie fribourgeoise » et « Regard sur la formation professionnelle et les hautes écoles spécialisées ».

### 7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le Service de la statistique est actif au sein de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral, notamment dans les groupes consacrés à l'échange de données entre les cantons et la Confédération et à l'Open Government Data (OGD).

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte concernant notamment l'indépendance, l'objectivité, la protection des données et le professionnalisme.

En 2018, il a participé au programme d'évaluation du respect de ces principes (EVALCHARTA) mis en place par la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

## 8 Service du logement (SLog)

Responsables : Marcel Godel/Pascal Krattinger

### 8.1 Activités

#### 8.1.1 Marché du logement

Au 1<sup>er</sup> juin 2018, 2228 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 275 unités de plus que l'année précédente et 465 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,34 % en 2017 à 1,51 % en 2018.

Le taux de logement vacants varie fortement d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2016	2017	2018
Canton	1,24 %	1,34 %	1,51 %
Sarine	1,09 %	1,45 %	1,63 %
Glâne	1,80 %	1,28 %	1,62 %
Gruyère	1,53 %	1,05 %	1,39 %
Broye	1,45 %	1,45 %	1,73 %
Veveyse	0,38 %	1,08 %	0,94 %
Singine	1 %	1,31 %	1,24 %
Lac	1,55 %	1,39 %	1,65 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2016	2017	2018
1 et 2 pièces	23 %	25,2 %	25,7 %
3 pièces	34,6 %	35,5 %	35,6 %
4 pièces	29,4 %	27,1 %	26,9 %
5 pièces et plus	13 %	12,2 %	11,8 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 88,4 % (88,6 % en 2017 et 82,9 % 2016) sont à louer et 11,6 % (11,4 % en 2017 et 17,1 % en 2016) sont à vendre en 2018. Les appartements de 1 et 2 pièces représentent 6 % du total des logements vacants à vendre. Par contre les appartements de 5 pièces et plus représentent 46 % des logements vacants à vendre.

### 8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > 520 promesses de subventions, débouchant sur la signature de 265 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 11,5 % par an ;
- > paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 2 662 910 francs en 2018 (contre 3 418 529 francs en 2017 et 3 880 636 francs en 2016) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 1 234 028 francs en 2018 (contre 1 545 185 francs en 2017 et 1 732 016 francs en 2016) ; le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 3 917 645 francs en 2018 (4 868 738 francs en 2017 et 5 555 502 francs en 2016). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 11 168 154 francs à 7 814 583 francs entre 2016 et 2018 ;
- > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 2064 logements à fin 2018 (2598 à fin 2017 et 2789 à fin 2016) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées ;
- > 312 contrôles des loyers appliqués par les régies et les propriétaires afin de s'assurer que les locataires ne paient pas davantage de loyer que ce qui est spécifié par le plan des loyers de l'Office fédéral du logement.

Par ailleurs, le Service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, que ce soit du côté des régies, des locataires, et des communes. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

---

### 8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2018, 1 immeuble a fait l'objet d'un remboursement de subventions qui s'est élevé à 11 000 francs (11 130 francs en 2017 et 14 672 francs en 2016). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

### 8.1.4 Réserves de terrains

En 2018, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

### 8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2018, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges. Le Service a collaboré à plusieurs reprises avec la Commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger dans le cadre de revente de biens et du respect des plans des loyers.

### 8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission dispose d'un groupe de travail technique qui peut être amené à effectuer diverses analyses.

La commission s'est réunie à 1 reprise en 2018, et le groupe de travail à 2 reprises.

### 8.1.7 Collaborations inter-cantoniales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre inter-cantonale avec l'Office fédéral du logement (OFL) pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue à Sion les 15 et 16 novembre. Les thématiques abordées ont été multiples, avec notamment le maintien de l'OFL en tant qu'office fédéral.

### 8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi n'a pas été saisie de recours en 2018.

### 8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide indirecte aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui sont principalement des coopératives d'habitations et des fondations. Elle remplace la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Les MOUP peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL).

Le Service a appuyé plusieurs MOUP et communes dans le cadre de la connaissance des outils de la LOG. Diverses demandes de prêts ont été faites par des MOUP existants ou nouveaux et ont permis de parfaire les financements de nouveaux projets ou la rénovation d'immeubles existants. Plusieurs MOUP ont augmenté leur parc immobilier par des acquisitions.

---

Une motion demandant une loi cantonale pour une véritable politique du logement a été refusée par le Grand Conseil en février 2018. Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat compte s'appuyer sur la promotion des prêts fédéraux en faveur des MOUP, sur le maintien des mesures d'aides sociales et le recours aux prestations complémentaires, sur l'observation permanente de l'évolution démographique, en particulier le vieillissement de la population et sur l'observation attentive de la situation du logement par la création d'un observatoire du logement et de l'immobilier.

#### 8.1.10 Observatoire du logement et de l'immobilier

Dans le cadre d'un projet de recherche initié par la HEG, de nombreuses parties prenantes de l'immobilier se sont montrées favorables à la mise en place d'un outil de veille stratégique. Ces avis favorables, couplés à la volonté du Conseil d'Etat, ont permis la mise en place de l'association de l'observatoire sous la forme d'un partenariat public-privé.

Dès lors, en date du 30 août 2018, 14 acteurs privés et publics ont décidé de se réunir en une association pour créer l'observatoire du logement et immobilier Fribourg. Sa mission sera de fournir des informations orientées vers les besoins concrets des acteurs locaux intervenant sur le marché immobilier pour dresser un bilan de la situation du logement et proposer des projections à l'échelle régionale. La gestion de l'observatoire est confiée à la Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR). Le Service est le représentant de la Direction de l'économie et de l'emploi au sein du comité de pilotage de l'association.

Le Service a eu de nombreux contacts avec la HEG dans le cadre du projet de recherche, du développement de l'observatoire et de la mise en place de l'association. Il continue une collaboration intense avec la HEG.

#### 8.1.11 Politique d'information

Le Service travaille également avec d'autres services de l'Etat afin d'intégrer le logement dans les discussions et stratégies transversales. Il participe à divers groupes de travail et plateformes ayant un lien avec le logement. Il continue d'avoir de fréquents contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations.

Il diffuse les informations en relation avec le logement et veille à faire perdurer le Forum du logement dont la prochaine édition aura lieu le 11 octobre 2019 et aura comme thème « adéquation de l'offre et de la demande de logements ».

## 9 Service de la formation professionnelle (SFP)

---

Chef de Service : Christophe Nydegger

### 9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistré au Service s'élève à 9147, en baisse de 2,1 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Cette diminution est relevée autant pour les certificats fédéraux de capacité (CFC), apprentissages de 3 ou 4 ans, que pour les attestations de formation professionnelles (AFP), apprentissages de 2 ans. La maturité professionnelle post-CFC (MP2) affiche une progression de 5,3 %. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant des apprentis reste relativement stable depuis plusieurs années. Elles sont actuellement 2372. L'effectif de ces entreprises formatrices a cependant connu un pic de 2501 en 2013.

La phase de transition des règlements de formation et de qualification en ordonnances de formation est pratiquement achevée. Le Service s'est prononcé sur 39 enquêtes et procédures d'audition pour des projets de révision, notamment en ce qui concerne la limitation de l'impact des coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du Service obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2018, deux communications ont été adressées à quelque 5000 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites internet concernés.

---

Les cours pour formateurs en entreprises ont rencontré à nouveau un franc succès. Un choix de 26 cours, dont quatre pour les germanophones, ont été proposés. Ils ont eu lieu soit à Granges-Paccot, soit à Bulle. La fréquentation y est régulière et les évaluations sont positives. Les compétences professionnelles des intervenants assurent une formation de qualité.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est représenté au sein de la Commission des coopérations multilatérales et européennes de la Conférence latine du post-obligatoire (CLPO) par le directeur de l'Ecole des Métiers de Fribourg (EMF). Le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. L'EMF porte la réalisation de ce projet de mobilité Eurodyssée et également les programmes « erasmus+, solution transitoire Leonardo da Vinci », pour ses propres apprentis en cours de formation et, sous forme d'un « Pool de mobilités », pour les apprentis issus du système dual. Dans ce cas-là, les apprentis peuvent effectuer un stage sous forme post-apprentissage, dans l'année qui suit l'obtention du CFC.

Le canton finance le projet Eurodyssée, alors que la nouvelle fondation « FPEM-CH.CH » soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires, dans le cadre du dispositif présenté sous « [www.movetia.ch](http://www.movetia.ch) ».

Le Service a pris part, le 16 mai, à la 10<sup>e</sup> Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans une vingtaine de cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et de Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée.

Lors des SwissSkills 2018, qui se sont déroulés à Berne du 12 au 16 septembre, et des MetalSkills, qui ont eu lieu du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre à Fribourg, les délégations fribourgeoises ont brillamment défendu les couleurs de notre canton, en remportant soit une médaille, dont quatre d'or, soit une distinction. Une réception en l'honneur des dix médaillés a ainsi été organisée en date du 8 octobre à l'Espace 25 de la Direction de l'économie et de l'emploi.

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à trois reprises, dont une séance extraordinaire consacrée à la réflexion du statut futur du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI). Comme à l'accoutumée, elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes du CPI.

L'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) recherche toujours activement des locaux afin d'y loger les ateliers des cours interentreprises (CIE) de différentes associations professionnelles. Une première étape a été franchie lors de l'assemblée du 4 décembre, les membres ayant accepté la proposition de construction d'un bâtiment à Courtepin pour les CIE des professions de maçon CFC, de carreleur CFC et de peintre en bâtiment CFC. Une première sélection a permis de retenir trois sites pour le futur des autres lieux de CIE.

## **9.2 Événements particuliers**

### **9.2.1 Charte de la formation professionnelle et slogan**

Le SFP a poursuivi les travaux de mise en œuvre de la charte de la formation professionnelle approuvée par M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty en 2018. Accessible sur le site internet du Service, elle expose les fondements de notre activité, tant dans l'enseignement que dans la mission légale du SFP. Cette charte est placée sous le slogan « Ensemble, formons les professionnels de demain », et, dans sa version allemande : « Gemeinsam für die Profis von morgen ».

### **9.2.2 Validation des acquis (VAE)**

Cette année, 14 candidats ont obtenu leur CFC par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Ces personnes proviennent des professions suivantes : assistant en soins et santé communautaire CFC (1), assistant socio-éducatif CFC (5), employé de commerce CFC (2), logisticien CFC (6). Il est à relever que cinq lauréats ont obtenu leur CFC directement après l'évaluation du bilan de compétences, sans avoir suivi de formation complémentaire. Pour l'année



en cours, les dossiers de 21 nouveaux candidats ont été enregistrés dans les mêmes professions ainsi que dans celles d'assistant médical CFC et d'aide en soins et accompagnement AFP. Concernant la profession d'assistant socio-éducatif CFC, une séance d'information a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre, réunissant une vingtaine de participants. Actuellement on ne compte aucune inscription définitive.

### 9.2.3 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs

80 % des entreprises concernées par les mesures d'accompagnement ont répondu et environ 4000 nouvelles autorisations de former, adaptées selon leur réponse, ont été octroyées.

### 9.2.4 Préapprentissage d'intégration

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a validé le contrat de subventionnement avec le canton de Fribourg pour le programme de préapprentissage d'intégration. Ce projet a débuté en 2018 et se terminera en 2022. Les organisations du monde de travail et les partenaires institutionnels du canton ont été conviés à une séance d'information en juin. Ce programme s'adresse avant tout aux personnes réfugiées (permis B réfugiés statutaires) ou admises à titre provisoire (permis F) pour permettre une accélération de leur intégration professionnelle. La première volée a démarré en automne dans le champ professionnel de l'alimentation. Pour l'année scolaire 2019-2020, 30 places de préapprentissage sont à disposition des entreprises fribourgeoises.

## 9.3 Formation

### 9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2017	2018	2017	2018
Maturité professionnelle post CFC (MP2)	360	379	519	552
Apprentissage avec maturité professionnelle intégrée (MP1)	7 828	7 681	2 120	2 172
Auditeurs	369	313	113	95
Formation pratique	0	0	1	0
Formation élémentaire	0	0	0	0
Préapprentissage	73	64		
Cours préparatoire (SeMo)	404	427		
Cours d'intégration	310	283		
<b>Total</b>	<b>9 344</b>	<b>9 147</b>	<b>2 753</b>	<b>2 819</b>

Commentaires :

- > pour 2018, le taux de réussite est de 90 % (91,1 % en 2017) ;
- > 1578 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 170 en écoles de métiers ;
- > il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 14 apprentis.

### 9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 285 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2 916	581	3 497
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	881	266	1 147
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	379	44	423
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1 189	-	1 189
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	505	104	609
eikon	155	-	155
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	322	34	356
<b>Total</b>	<b>6 347</b>	<b>1 029</b>	<b>7 376</b>

### 9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

Ces dernières années, les effectifs des personnes en formation à l'EPAI n'ont cessé d'augmenter, ce qui a engendré un important manque de salles de classe. L'ACPC a trouvé une solution temporaire en installant deux conteneurs sur l'esplanade du Site « Derrière-les-Remparts ». Quatre salles de classes sont également louées à l'Ecole libre publique pour pallier cette pénurie.

A l'occasion de l'année de présidence du Conseiller fédéral fribourgeois Alain Berset, les créations de robes d'apparat de son épouse, Mme Muriel Zeender Berset, ont été réalisées par l'Ecole de couture de Fribourg. Désirant soutenir l'engagement des apprentis, Mme Zeender Berset s'est prêtée avec enthousiasme au jeu de la création de ses robes, réalisées sur mesure, dans un état d'esprit « Nouvelle Couture ». L'Ecole de couture a eu le plaisir de présenter son défilé de mode triannuel sur la thématique « Fashion Box », qui a mis en scène 12 références incontournables de l'histoire de la mode.

Le projet de numérisation, débuté en 2015 avec deux classes d'apprentis cuisiniers CFC, s'est achevé avec la réalisation d'une partie des procédures de qualification sur tablette. Le bilan de ce projet est positif et permet d'avancer dans la numérisation en se servant de cette expérience.

La mise en place d'une classe de préapprentissage d'intégration pour l'alimentation a permis une intégration professionnelle de plusieurs jeunes migrants.

Les professions de l'automobile ont commencé l'enseignement professionnel via la numérisation Beook. Les assistants d'automobiles AFP passeront ainsi les procédures de qualification en 2020, suivis des mécaniciens en maintenance d'automobiles en 2021 et des mécatroniciens en 2022.

### 9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

La rentrée scolaire 2018 a marqué le début de la troisième année de formation bilingue pour les gestionnaires du commerce de détail avec une augmentation constante du nombre de participants. L'année 2018 se caractérise par une augmentation de l'offre bilingue avec l'introduction de l'option bilingue pour les employés de commerce profil M. Pour cette nouvelle offre, six élèves ont choisi la maturité professionnelle « économie et services », type économie bilingue. La collaboration avec l'Institut Fédéral des Hautes Etudes en Formation professionnelle (IFFP) se poursuit avec le module B du Certificate of Advanced Studies (CAS) en enseignement bilingue. La numérisation de l'enseignement est au centre des objectifs de l'EPC. A cet effet, un groupe de pilotage et de coordination a vu le jour pour la mise en place de plusieurs projets pilotes. L'EPC a obtenu le statut de centre de coordination de mobilité avec un projet d'échange d'enseignants en Suisse dans le cadre du module A du CAS en enseignement bilingue.



### 9.3.5 Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)

Comme les autres écoles professionnelles du canton qui sont impliquées dans l'organisation de la MP, l'EMF est en phase de reconnaissance des filières MP qui sont touchées par la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale (OMPr) et du plan cadre de l'enseignement (PEC) y relatifs. L'EMF pratique une forme multilingue de l'enseignement MP, à l'image de ce qui se pratique dans les collèges fribourgeois, soit en proposant une immersion totale dans les langues française ou allemande pour certains cours et en destinant cet enseignement multilingue à des groupes linguistiques mixtes de personnes en formations alémanique et francophone. Ce dispositif, mis en place depuis plus de vingt années, nécessitera de procéder à une requête pour que le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) lève certaines contraintes de ses directives qui s'opposent notamment à un enseignement en immersion totale dans une langue pour une seule branche et à la mixité des groupes linguistiques, les directives n'ayant été pensées que pour des situations de groupes linguistiques homogènes.

Un groupe de travail a été mis sur pied, à la demande de la Commission de la formation professionnelle, pour effectuer une pré-étude de faisabilité en vue de la création d'une Ecole supérieure (ES) en emploi, en génie mécanique et orientée productique. L'association patronale faîtière Swissmechanic sollicite en effet la mise sur pied d'une ES en emploi en continuité d'un brevet fédéral d'expert en productique. L'étude a été menée en concertation avec les autres cantons, compte tenu d'un bassin de recrutement couvrant l'ensemble de la Romandie. Elle est en cours de réalisation et un rapport final sera produit en fin d'année scolaire 2018-2019.

### 9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Après plusieurs années d'augmentation de ses effectifs, l'EPAC a enregistré au début de la présente année scolaire une très légère baisse de ses effectifs (30 apprentis de moins). Cependant et selon les dernières années, elle a enregistré une augmentation des personnes en formation de la logistique selon le système dual et les candidats en art. 32. Désormais, tous les cours pour la formation d'assistant de bureau AFP sont dispensés à l'EPAC. A ce propos, les apprentis de la première volée de cette profession ont obtenu leur titre en juillet.

Pour la seconde année consécutive, l'EPAC a eu le plaisir d'organiser en mai le championnat romand SwissSkills du meilleur gestionnaire du commerce de détail CFC. Grâce à une équipe motivée et investie, elle a réussi à organiser une journée parfaite, qui lui a, entre autres, permis de « remettre les clés » au prochain hôte, à savoir l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale de Sion.

L'EPAC s'est réorganisée à la rentrée scolaire, à la suite du départ à la retraite du doyen de la section vente/pharma. Cette section a été fusionnée avec la section commerciale, désormais gérée par la doyenne de cette dernière. Dès lors, l'EPAC compte deux sections, soit la section commerce/vente/pharma et la section artisanale.

En collaboration avec l'IFFP, l'EPAC a organisé la 21<sup>e</sup> édition du séminaire d'économie politique pour l'ensemble des enseignants romands et tessinois du secondaire II.

Depuis septembre, l'EPAC dispense aux apprentis mécaniciens en maintenance automobile des cours de branches professionnelles et de culture générale entièrement numérisés.

Afin de garantir le dynamisme de l'école, celle-ci a lancé quatre projets d'envergure menés par des membres de la direction ou des enseignants, comme la révision de ses directives, la création d'un concept d'appuis pédagogiques, le développement de son système qualité et la révision de son site internet. Tous ces projets devraient se concrétiser pour la prochaine rentrée scolaire.

La rentrée scolaire de cet automne marquait les 20 ans d'occupation des locaux sis à la Rue de Dardens 80. L'événement a été marqué en fin d'année avec l'ensemble des collaborateurs et des retraités de l'école.

### 9.3.7 Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

En 2018, les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance régulière. Pour la première fois, ils ont dépassé la barre des 600. Cette croissance est liée à l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, conséquence, entre autres, de l'évolution démographique. Fait marquant : le nombre d'adultes

---

en formation est également en constante évolution et atteste de la nécessité comme de l'intérêt de se former tout au long de la vie.

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles offrant les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle : à côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'assistant en soins et santé communautaire ASSC, en mode dual ou en école-stage ; CFC d'assistant socio-éducatif ASE) ou en 2 ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme par la voie raccourcie (FoRa en 2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation; ces dernières voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la section francophone.

Le renouvellement de la direction est terminé et l'école a connu sa première année d'activité avec une équipe directoriale dans sa nouvelle composition. Au niveau des projets, l'année aura été intense. Le domaine Santé a poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance pour les ASSC (2<sup>e</sup> année en 2018/2019 dans les sections francophone et alémanique) et ouvert le nouveau programme de formation raccourcie (en 2 ans) à la rentrée 2018 ; ce même domaine participe activement aux travaux de mise en œuvre de la filière d'assistantes médicales pour la rentrée 2019. Concernant le domaine Social, l'école a participé à la consultation sur la nouvelle ordonnance des ASE. Pour ce qui concerne la formation en culture générale, l'ESSG est partie prenante du projet de formation pour les adultes sans contrat d'apprentissage, avec une ouverture prévue en 2019.

En 2018, l'ESSG a remis au Conseil d'Etat le rapport demandé concernant le projet de filière Educateur, éducatrice de l'enfance de niveau école supérieure (ES EdE). Le budget a été octroyé pour 2019, ce qui permet à l'école de poursuivre les travaux de mise en œuvre de cette nouvelle filière qui devrait ouvrir à la rentrée 2019.

Finalement, l'ESSG continue d'afficher de très bons taux de réussite aux examens, en particulier chez les ASA AFP. Cette réussite est le résultat d'un investissement exemplaire de l'équipe enseignante de l'ESSG et d'une excellente collaboration avec les institutions qui emploient les ASA.

### 9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon

En 2018, au vu du nombre croissant de demandes de ces dernières années, eikon a ouvert une voie de formation MP 2, orientation arts visuels et arts appliqués. Quant à la MP 1, la première édition de procédure de qualification s'est soldée par un taux de réussite de 100 %.

Concernant le domaine management, eikon poursuit notamment la mise en place de son système qualité et plus particulièrement les volets « Vision et Mission » qui permettent l'aboutissement de nombreux projets internes.

Dans le cadre de ses phases de stage, intitulées « Work » et intégrées dans les trois années de formation, divers projets ont été menés, dont notamment la création d'un numéro spécial 200 du PRO FRIBOURG et la participation par des vidéos aux 20 ans du CREAHM, en collaboration avec des artistes en situation de handicap.

Quant à la période de stage de dernière année, intitulés « LAB », de nombreux projets ont été conduits, dont le traditionnel pré-générique du Festival international de films de Fribourg (FIFF). Il est à noter la tenue des « petits déjeuners » du FIFF ; les rencontres entre les apprentis, le public du FIFF et les réalisateurs invités, avec cette année, la présence de Ken Loach.

Parmi les projets particuliers, il est à mentionner particulièrement la réalisation de vidéos virales présentant le nouveau plan d'aménagement local de la ville de Fribourg (PAL) destiné à un public de 12-14 ans, en partenariat avec une agence de la région ainsi que la création d'un dispositif inédit à découvrir dans une cloche futuriste pour les 100 ans du Musée gruyérien.

Enfin, un apprenti de l'école a été sélectionné sur concours pour la réalisation d'étiquettes de sept cépages valaisans; travaux qu'il présentera prochainement à Londres.

### 9.3.9 Cours interentreprises

3890 apprentis ont suivi les CIE dans le canton durant l'année scolaire 2017-2018 et 2006 à l'extérieur du canton. 44 apprentis fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

### 9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, a mené une importante réorganisation en 2018 afin d'optimiser ses structures. L'objectif était, dans un premier temps, d'améliorer l'efficacité de la gestion. Grâce aux mesures prises, il a été possible de rééquilibrer les comptes du CPI et de démarrer un programme de remboursement de la dette, tout en améliorant la qualité du suivi administratif et de celui des formations.

En 2018, le CPI a enregistré 6022 (+ 350 par rapport à 2017) participants, répartis dans 674 formations. Il a collaboré avec 153 formateurs.

Le CPI vit actuellement une phase de transition importante. Soutenu par le Service de la formation professionnelle et la Commission de la formation professionnelle, il travaille à la définition de la stratégie cantonale de la formation professionnelle supérieure et continue. En tant qu'organe de mise en œuvre de cette stratégie, il aura bientôt clarifié son statut et garanti son financement à long terme.

### 9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

L'année 2018 aura vu l'arrivée d'une nouvelle version du logiciel Netbiblio permettant à la BAM, après la mise à jour de son site officiel, de proposer un autre écran d'accès à son catalogue, rendant possible notamment des expositions en ligne avec permalien ou et encore un accueil personnalisé grâce au compte en ligne.

Si la bibliothèque s'est toujours impliquée dans la formation en accueillant des apprentis, elle a innové cette année en accueillant une stagiaire AI en mesure de réinsertion au travail. Formée et diplômée, cette personne, ressource supplémentaire, a rendu possible la mise en place d'une nouvelle méthode d'accueil des classes à l'aide de l'application Actionbound, découverte lors d'une formation continue du personnel. Des guides d'aide à la recherche à disposition des usagers ont également pu être mis à jour, permettant notamment la révision des connaissances en compétences informationnelles des élèves de dernière année.

La bibliothèque a procédé à de nouvelles acquisitions d'ouvrages (1342) et accueilli le public. 5723 prêts ont été effectués, 1581 nouveaux comptes ont été activés durant l'année, environ 20 000 personnes ont fréquenté la bibliothèque, dont près de 200 classes.

Durant l'année, la bibliothèque de l'EPAC a accueilli 5065 visiteurs dont 24 classes de 1<sup>re</sup> année qui ont toutes bénéficié d'une visite de 45 min. 825 lecteurs, dont 113 nouveaux inscrits, ont emprunté 1771 documents et 89 e-books eBibliomédia.

La bibliothèque a fait l'acquisition de 475 nouveaux documents et indexé 114 articles de revues. Les collections ont été mises en valeur à l'occasion d'expositions thématiques en lien avec les événements de l'école ou avec l'actualité et en partenariat avec les enseignants. Un calendrier de l'Avent "Christmas happiness challenge" a été mis en place dans les couloirs de l'école et sur les réseaux sociaux. Afin de communiquer davantage avec ses publics, la bibliothèque envoie depuis le début de l'année des Newsletters thématiques des nouveautés à ses lecteurs. Dans le même but, elle a dernièrement ouvert un compte Instagram.

De nombreuses tâches de gestion des collections ont pu être effectuées, telles qu'un inventaire total du fonds, la mise en place d'un calendrier de désherbage et la révision de la procédure d'archivage des séries d'examens supplémentaires.

La bibliothèque a également géré comme chaque année la distribution et facturation du matériel scolaire d'environ 900 apprentis de l'école.

Comme l'année précédente, la bibliothèque a accueilli au sein de son équipe une stagiaire pré-HES en information-documentaire à 80 %.

---

## 10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

---

Directeur général : Jacques Genoud

### 10.1 Généralités

Pour la HES-SO//FR et ses quatre Hautes écoles, 2018 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR. Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le Canton de Fribourg.

Les quatre Hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg HEIA-FR ;
- > Haute école de gestion Fribourg HEG-FR ;
- > Haute école de santé Fribourg HEdS-FR ;
- > Haute école de travail social Fribourg HETS-FR.

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre Hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle<sup>1</sup>.

### 10.2 Organes

#### Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance, lors de sa séance du 23 avril 2018, des résultats de l'étude de satisfaction 2017 des collaboratrices et collaborateurs de la HES-SO//FR, ainsi que de l'avancement des travaux du nouveau bâtiment « Mozaïk » et du plan de déménagement prévu pour la Haute école de santé et la Haute école de travail social.

Lors de sa séance du 24 septembre 2018, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale de la HES-SO//FR : i) de la situation concernant le budget 2019 de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles ; ii) des premiers retours de satisfaction des directions de la HEdS-FR et de la HETS-FR, suite au déménagement sur le site de Mozaïk ; iii) de l'avancements des dossiers concernant l'extension de la HEIA-FR et de la rénovation de la HEG-FR.

#### Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de M. Jacques Genoud (directeur général HES-SO//FR), M. Jean-Nicolas Aebischer (directeur HEIA-FR), M. Rico Baldegger (directeur HEG-FR), M. Joël Gapany (directeur HETS-FR) et de Mme Nataly Viens Python (directrice HEdS-FR).

Il s'est réuni 10 fois en 2018. En outre, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre Hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général en février 2018. Ce séminaire avait pour objectifs : d'ouvrir la participation de ce séminaire aux cadres intermédiaires, d'effectuer un bilan de l'année écoulée, de se questionner sur les enjeux des quatre Hautes écoles sous l'angle du développement des ressources humaines, financières et d'infrastructures.

---

<sup>1</sup> Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque Haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg [www.hefr.ch](http://www.hefr.ch) regroupe les liens vers les sites des hautes écoles.

## Conseil représentatif du personnel et des étudiantes et étudiants de la HES-SO//FR

Courant 2018, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (HEIA-FR), de M. Maurice Jecker-Parvex (HETS-FR) et de Mme Valérie Anne Reinhard (étudiante HEIA-FR).

Au cours de 2018, la direction générale de la HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont collaboré sur les dossiers suivants :

- > entrée en vigueur des règlements :
  - > ordonnance concernant les taxes et les contributions dues par les étudiantes et étudiants immatriculé-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR) (le 1<sup>er</sup> janvier 2018) ;
  - > règlement concernant l'octroi de congés scientifiques de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (le 28 mars 2018) ;
- > courant novembre et décembre 2018, la commission électorale a œuvré à l'organisation de l'élection pour le renouvellement du Conseil représentatif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- > dans le cadre de la consultation de l'introduction de la typologie HES-SO au sein de la HES-SO//FR, le 15 novembre 2018, le Conseil représentatif a donné son préavis relatif au Règlement sur l'accès à la fonction de professeure et professeur HES ordinaire pour le corps professoral de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR).

## 10.3 Étudiantes et étudiants

Chiffres correspondant à l'année académique 2017 - 2018

### 10.3.1 Nombre et évolution

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2018	Master délivrés en 2018
<b>Haut école d'ingénierie et d'architecture</b>								
Architecture	107	78	87	-	-	272	82	-
Chimie	32	30	35	-	-	97	33	-
Génie civil	46	42	33	-	-	121	29	-
Informatique	47	28	30	-	-	105	26	-
Télécommunications		-	-		-	-	-	-
Réseau et sécurité	21	13	12	-	-	46	12	-
Internet et communication	16	12	6	-	-	34	5	-
Génie électrique	43	42	-	-	-	85	-	-
Electronique	-	-	14	-	-	14	11	-
Energie électrique	-	-	22	-	-	22	21	-
Génie mécanique	47	56	42	-	-	145	40	-
<b>Total HEIA-FR</b>	<b>359</b>	<b>301</b>	<b>281</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>941</b>	<b>259</b>	<b>-</b>
<b>Haute école de gestion</b>								
Economie d'entreprise à plein temps	111	58	55	-	-	224	55	-
Economie d'entreprise en emploi	112	99	86	91	53	441	83	20
<b>Total HEG-FR</b>	<b>223</b>	<b>157</b>	<b>141</b>	<b>91</b>	<b>53</b>	<b>665</b>	<b>138</b>	<b>20</b>
<b>Haute école de santé</b>								
Soins infirmiers PT	130	127	98	-	-	355	86	-
Soins infirmiers EE			10	13	-	23	9	-

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2018	Master délivrés en 2018
Bsc Ostéopathie (plein temps)	35	25	24	-	-	84	25	-
Mst Ostéopathie (temps partiel)	25	20	-	-	-	45	-	-
<b>Total HEdS-FR</b>	<b>190</b>	<b>172</b>	<b>132</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>507</b>	<b>120</b>	<b>-</b>
<b>Haute école de travail social</b>								
Travail social	124	109	107	33	-	373	178	-
Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des Hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.								
<b>Total HETS-FR</b>	<b>124</b>	<b>109</b>	<b>107</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>373</b>	<b>178</b>	<b>-</b>
<b>Total HES-SO//FR</b>	<b>896</b>	<b>739</b>	<b>661</b>	<b>137</b>	<b>53</b>	<b>2486</b>	<b>695</b>	<b>20</b>

## 10.4 Évènements marquants

### 9-10.1.18

Séance d'information de la direction générale HES-SO//FR auprès de collaborateurs et collaboratrices.

### 12-13.1.18

Conférence Bürgenstock sur le thème de la transformation digitale au sein des Hautes écoles.

### 16.1.18

Rencontre annuelle entre le Rectorat de l'UNIFR et le Comité de direction HES-SO//FR.

### 23.1.18

Rencontre entre les Recteurs et Rectrices du secondaire II et le Comité de direction HES-SO//FR.

### 20-21.2.18

Workshop Stratégique avec le Comité de direction de la HES-SO//FR.

### 27.2.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la journée au blanc du Conseil d'Etat.

### 6.3.18

Information aux personnels de la HEdS-FR et de la HETS-FR sur la constitution du COPIL déménagement.

### 19.3.18

Rencontre du Commandant de la gendarmerie fribourgeoise et de la direction générale HES-SO//FR : thème sécurité et gestion en cas de crise.

### 27.3.18

Rencontre avec les bibliothécaires des Hautes écoles et la direction générale de la HES-SO//FR pour faire le point sur le dossier SLSP (Swiss Library Services Platform).

### 27.3.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'assemblée générale du Gérontopôle Fribourg.

### 12.4.18

Rencontre du Conseil représentatif et de la direction générale HES-SO//FR.

---

#### **19.4.18**

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'inauguration du pavillon de médecine rue du Musée 4.

#### **23.4.18**

1<sup>re</sup> séance du Conseil HES-SO//FR avec le Comité de direction HES-SO//FR.

#### **27.4.18**

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la remise des diplômes Master de la HES-SO.

#### **30.4.18**

Création de la société CertX SA dont la HES-SO//FR est actionnaire.

#### **30.4.18**

1<sup>re</sup> séance de synchronisation entre les Directions DEE, DICS et DSAS avec la direction générale HES-SO//FR et les quatre directrice / directeurs des Hautes écoles.

#### **29.5.18**

Audit qualité auprès de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles par la SGS.

#### **13.6.18**

Présentation du rapport final KPMG sur l'audit des comptes de la HES-SO//FR par KPMG.

#### **23.6.18**

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la cérémonie de clôture Internet et code pour les filles.

#### **16.7.18**

Participation de la direction générale HES-SO//FR au vernissage du stand HES-SO sur le site de Paléo.

Juillet-août 2018

Déménagement sur le site Mozaïk de la HEdS-FR, de la HETS-FR et de la direction générale HES-SO//FR.

#### **6.8.18**

La direction générale HES-SO//FR + la directrice HEdS + le directeur HETS accompagnent la visite de la Liberté sur le site Mozaïk.

#### **20.8.18**

1<sup>re</sup> séance de la Commission électorale pour le renouvellement du CR pour 2019.

#### **27-28.8.18**

Participation de la direction générale HES-SO//FR au Digital Higher Education Leadership à Hambourg.

#### **30.8.18**

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'assemblée constitutive de l'Observatoire du logement et immobilier du canton de Fribourg.

#### **3-4.9.18**

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la grande retraite HES-SO sur le thème carrière à la HES-SO.

#### **20.9.18**

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la rencontre des entreprises organisée par la Ville de Fribourg.

#### **24.9.18**

2<sup>e</sup> séance du Conseil HES-SO//FR avec le Comité de direction HES-SO//FR.



### 27.9.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la journée des cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg.

### 3.10.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la 3<sup>e</sup> conférence donnée dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'ETC.

### 20.11.18

Inauguration du nouveau bâtiment Mozaïk.

### 3.12.18

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la conférence de presse de la Direction de l'Economie et de l'emploi.

### 6.12.18

2<sup>e</sup> séance de synchronisation entre les Directions DEE, DICS et DSAS avec la direction générale HES-SO//FR et les quatre directrice / directeurs des Hautes écoles.

## 11 Etat de personnel

Pouvoirs - Directions		Comptes 2018	Comptes 2017	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
<b>Direction de l'économie et de l'emploi</b>		<b>898.00</b>	<b>879.88</b>	<b>18.12</b>
Administration centrale		78.13	77.81	0.32
3500 / ETES	Secrétariat général	7.43	7.76	-0.33
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	9.00	9.25	-0.25
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	14.67	15.33	-0.66
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	6.14	6.03	0.11
3535 / LOGE	Service du logement	2.40	2.40	
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	24.39	23.53	0.86
3560 / STAT	Service de la statistique	9.20	8.51	0.69
3565 / ENER	Service de l'énergie	4.90	5.00	-0.10
Secteur de l'enseignement		819.87	802.07	17.80
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	187.01	181.20	5.81
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	58.61	55.62	2.99
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	49.06	48.39	0.67
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	31.02	29.98	1.04
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers Fribourg	69.70	67.07	2.63
3542.7 / EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	22.60	20.62	1.98
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.99	7.70	0.29
3559.1 / HEDG	Direction générale HES-SO//FR	9.28	8.90	0.38
3559.2 / HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	196.88	198.69	-1.81
3559.3 / HEGE	Haute école de gestion	53.48	52.19	1.29
3559.4 / HEDS	Haute école de santé	80.11	77.95	2.16
3559.5 / HEDT	<b>Haute école de travail social</b>	<b>54.13</b>	<b>53.76</b>	<b>0.37</b>

